Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20211220-D179a-21-DE
Date de télétransmission : 24/12/2021
Date de réception préfecture : 24/12/2021

République Française *Département des Alpes de Haute Provence*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 179.21 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire : **SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021**
- **En exercice :** 89
- **Présents :** 59
- **Votants :** 78 (19 procurations)
- **Suffrages exprimés :** 73 (73 pour et 5 abstentions)
- **Secrétaire de séance :** M. Florent ARMAND

Le vingt décembre deux mille vingt et un, à dix-sept heures trente, le conseil de communauté dûment convoqué le quatorze décembre deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Serres (commune de Serres), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN représentée par Mme Frédérique XAVIER à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Ludovic AUBRY
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Piarre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI représentée par Mme Marianne ROUX à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Gérard TOULOUSE
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Michel JOANNET
  - Mme Michèle MAFFREN
  - M. Robert GARCIN représenté par M. Jean-Marc DUPRAT à qui il a donné procuration
  - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN représentée par Mme Martine GARCIN à qui elle a donné procuration
  - M. Maurice BRUN représenté par M. Hervé MIRAN à qui il a donné procuration
  - Mme Anne TRUPHEME représentée par Mme Annick ARMAND à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Gérard TENOUX à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY
  - Mme Maryline RICHAUD

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20211220-D179a-21-DE
Date de télétransmission : 24/12/2021
Date de réception préfecture : 24/12/2021

- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP représenté par Mme Geneviève DEMONTIS à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Fabiola NUNEZ
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre PAYAN
- Pour la commune de Serres :
  - M. Daniel ROUIT
  - Mme Véronique ARLAUD
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ représenté par son suppléant, M. Thierry GAUDIN
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - Mme Christine REYNIER
  - M. Franck PERARD
  - Mme Nicole PELOUX représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
  - M. Bernard CODOUL
  - Mme Christiane GHERBI représentée par Mme Christine REYNIER à qui elle a donné procuration
  - M. Nicolas LAUGIER représenté par M. Bernard CODOUL à qui il a donné procuration
  - Mme Cécilia LOUVION
  - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
  - Mme Françoise GARCIN
  - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
  - M. Patrick CLARES
  - M. Sylvain JAFFRE
  - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
  - M. Jean-Louis CLEMENT
  - M. Jean-Pierre BOY représenté par M. Bernard CODOUL à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alain COMBES
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS représenté par Mme Béatrice ALLIROL à qui il a donné procuration
  - Mme Béatrice ALLIROL
  - M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK représenté par son suppléant, M. Bernard DESCHAMPS
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON représentée par son suppléant, M. Jean-Marie COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Monêtier Allemont : M. Jean-Pierre VOLLAIRE
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20211220-D179a-21-DE
Date de télétransmission : 24/12/2021
Date de réception préfecture : 24/12/2021

- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres : M. Fabrice FROMENT
- Pour la commune de Sisteron : M. Cyril DERDICHE

ORDRE DU JOUR : Budget général : décision modificative n° 3

Afin de prendre en compte :
- la constitution d'une provision,
- les ajustements des stocks des zones d'activités,
- une nouvelle répartition des subventions du FISAC sur les 3 années du programme,
- le remboursement d'un trop perçu sur des emplois aidés,
- l'engagement publicitaire de la CCSB dans le Rallye Dakar 2022,

il est nécessaire d'adopter la décision modificative suivante sur le budget général 2021 de la CCSB :

Section de fonctionnement :

En dépenses :
- Chapitre 011 / compte 611 (contrats de prestations de service) : diminution de crédits de 30 000 €
- Chapitre 011 / compte 6238 (publicités divers) : augmentation de crédits de 2 500 €
- Chapitre 65 / compte 6512 (redevances pour les droits d'utilisation informatique en nuage) : augmentation de crédits de 7 000 €
- Chapitre 65 / compte 6574 (subvention de fonctionnement versée aux associations et autres personnes de droit privé) : augmentation de crédits de 37 000 €
- Chapitre 67 / compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) : augmentation de crédits de 4 568 €
- Chapitre 67 / compte 6748 (subventions exceptionnelles) : ouverture de crédits de 111 364 €
- Chapitre 68 / compte 6817 (dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles) : augmentation de crédits de 1 629 €
- Chapitre 022 (dépenses imprévues) : diminution de crédits de 9 767 €
- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : diminution de crédits de 70 000 €

En recettes :
- Chapitre 013 / compte 6419 (remboursement sur rémunération du personnel) : augmentation de crédits de 54 294 €

Section d'investissement :

En dépenses :
- Chapitre 21 / compte 2111 (terrains nus) : diminution de crédits de 70 000 €

En recettes :
- Chapitre 021 (virement à la section de fonctionnement) : diminution de crédits de 70 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve
- la décision modificative proposée sur le budget général 2021,
- le versement d'une subvention exceptionnelle, prévue au compte 6748, au profit du budget annexe de l'Ecopôle de Laragne pour un montant de 111 364 €.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président, Daniel SPAGNOU